

LE JOUR, 1944
30 août 1944

A PROPOS DE LA CHAMBRE

Au Liban (et cela est vrai de presque tous les pays) la Chambre des députés est un élément essentiel de la vie politique. Des minorités confessionnelles associées (c'est bien le cas chez nous) ont besoin pour demeurer associées d'une *représentation collective*.

Aucune d'elles en effet, ne pourrait dominer les autres sans mettre en péril l'existence même de l'Etat. L'exemple suisse souvent cité, est à ce point de vue décisif. La Suisse qui est le pays le plus démocratique du monde, maintient au nom de la paix et du bien-être collectifs, un nombre impressionnant de gouvernements et d'assemblées.

La Suisse pays de montagnes, la Suisse industrielle, campagnarde, paysanne et rustique, entretient l'appareil gouvernemental le plus délicat et le plus compliqué du monde. Cela pour l'amour de l'ordre et de la concorde.

Nous ne voulons pas rechercher si d'autres nations peuvent se dispenser d'une représentation nationale. Nous savons que chez nous, si imparfaite qu'elle soit, la représentation nationale est une condition naturelle de notre durée. Supprimez une confession et vous faites une dissidence. Cent fois nous en avons fait la preuve. Si les éléments divers qui constituent le Liban ne se retrouvent pas au sein d'une assemblée, ils risquent de se disperser. Les délégués de l'Europe ultra-conservatrice de 1860 et de 1864 l'avaient fort bien compris. (Ils ne se sont pas bornés à établir les principes de la représentation élective ; ils en ont même réglé le dosage).

L'histoire du Liban contemporain a montré jusqu'à la plus extrême évidence que toutes les fois que l'Assemblée a disparu, toutes les fois que le principe de la représentation est mort de mort violente, l'autorité proprement confessionnelle s'est substituée à l'assemblée, et *automatiquement* un ou plusieurs sanhédrins ont pris naissance. C'est la nature des choses qui le veut. *La confession, quand elle n'a pas de représentants politiques, ce sont les chefs religieux qui, naturellement, la représentent.* Et alors, les questions confessionnelles, au lieu de se tempérer et de se fondre dans la vie nationale, comme il convient à ce pays et en ce siècle, rebondissent et s'exaspèrent.

Tout cela paraît fort clair si l'on veut bien y appliquer son esprit. Mais le principe acquis, quand on se donne une assemblée, encore faut-il que cette assemblée fasse son devoir, qu'elle travaille. Détentrices du pouvoir législatif, il faut qu'elle siège et qu'elle étudie, qu'elle discute, qu'elle délibère, qu'elle légifère.

Nous ne discuterons pas aujourd'hui tout le problème et ce qu'il faudrait faire pour que la Chambre libanaise ait un meilleur « rendement ». Nous nous bornerons à constater que comme toutes les institutions, comme toutes les entreprises, chez nous, elle a contre elle durant de longs mois, les chaleurs et les pressions de l'été et qu'il est difficile, sans doute, de demander de Mai à Novembre aux députés de se réunir normalement et de vaquer à leurs

travaux. Pourtant, on conviendra, qu'on ne saurait pendant tout ce temps laisser tomber les affaires de l'Etat.

Pourquoi la Chambre des députés ne siègerait-elle pas pendant l'été hors de Beyrouth, en pleine montagne, dans un site agréable et dans la fraîcheur ? Pourquoi pas à Beit-Eddine ou à Deir-el-Kamar, par exemple ?

Il serait facile de décider cela ou quelque chose d'équivalent. Mais, en attendant, quoiqu'il en coûte aux députés, il faut leur demander de siéger et de travailler même dans la chaleur, en s'aidant de quelques ventilateurs et de quelques rafraîchissements.

Le dilemme est là : d'une part, une Chambre des députés est au Liban une institution vitale ; d'autre part, la Chambre des députés quand elle ne remplit pas sa tâche de façon suffisante devient rapidement impopulaire.

Il faut donc, cela va de soi, qu'il y ait une Chambre des députés et il faut aussi que cette Chambre des députés travaille et qu'elle expédie raisonnablement les affaires de l'Etat.

Si on ne remédie pas aux difficultés de la saison d'été, fort longue en ce pays, la Chambre sera pendant quatre ou cinq mois pratiquement en léthargie. Pour cette année d'ailleurs, il est indispensable que la Chambre elle-même (c'est une question d'habitude et par conséquent de tradition et de temps), prenne de plus en plus conscience de son rôle, de son pouvoir et de ses devoirs. Il faut que les Commissions se réunissent, que les Rapporteurs fassent leurs rapports, que le Gouvernement ne soit pas réduit à l'impuissance par l'inertie de l'Assemblée, et en bref, que chacun et que tout le monde travaille.